

Me Jacques-Antoine GRAVILLOU

DOCTEUR EN DROIT

NOTAIRE ASSOCIE

SUCESSEUR de son père et de M^e SARRAQUIGNE

54, avenue Ernest Ferroul

11160 PEYRIAC-MINERVOIS

Etude fermée le samedi - Parking clients

VENTE SA HECTARE / SOUM

1003564 /JAG /JP /MLG

Tél. 04 68 78 11 82

Fax. 04 68 78 13 63

e-mail : scp.gravillou@notaires.fr

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques-Antoine GRAVILLOU, Docteur en Droit, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Jacques-Antoine GRAVILLOU, Notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à PEYRIAC-MINERVOIS, 54 avenue Ernest Ferroul, le 2 août 2022,

Avec la participation de Maître Michel BESANCENOT, Notaire à CARCASSONNE (Aude), assistant l'ACQUEREUR,
Il a été constaté la VENTE,

Par :

La société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée dont le siège est à CLAPIERS (34830), 251 rue du romarin Le Clos des Chanterelles - BP 18, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Madame Fiona Ernestine Monique **SOUM**, consultante SEO, célibataire, demeurant à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) 30 avenue Junot.
Née à CARCASSONNE (11000), le 22 septembre 1991.

De la pleine propriété du **BIEN** ci-après désigné.

DESIGNATION

A VILLEMOUSTAUSOU (AUDE) - 11620 - Le Thou,

Une parcelle de terrain à bâtir

Portant le **numéro onze (11)** du lotissement dénommé LES TERRES DU THOU.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
CD	0264	LE THOU	00 ha 07 a 00 ca	T.A.B.

Moyennant le prix principal de **SOIXANTE-SEIZE MILLE NEUF CENTS EUROS (76 900,00 EUR)**.

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge fourni par le **VENDEUR** s'élève à NEUF MILLE TROIS CENT DOUZE EUROS (9 312,00 EUR) et permettra à l'ACQUEREUR de ne supporter les droits que sur la partie du prix hors cette taxe.

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à **SOIXANTE-SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS (67 588,00 EUR)**.

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

PROPRIETE – JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **LOT** sus-désigné à compter du jour de la signature de l'acte.

Il en a la jouissance à compter du même jour.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A PEYRIAC-MINERVOIS (Aude)

LE 2 AOÛT 2022.


Notaire
Membre d'une Association Agréée
Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Me Jacques-Antoine GRAVILLOU

DOCTEUR EN DROIT

NOTAIRE ASSOCIE

SUCCESSEUR de son père et de M^e SARRAQUIGNE

54, avenue Ernest Ferroul

11160 PEYRIAC-MINERVOIS

Etude fermée le samedi - Parking clients

VENTE SA HECTARE / SOUM

1003564 /JAG /JP /MLG

Tél. 04 68 78 11 82

Fax. 04 68 78 13 63

e-mail : scp.gravillou@notaires.fr

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques-Antoine GRAVILLOU, Docteur en Droit, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Jacques-Antoine GRAVILLOU, Notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à PEYRIAC-MINERVOIS, 54 avenue Ernest Ferroul, le 2 août 2022,

Avec la participation de Maître Michel BESANCENOT, Notaire à CARCASSONNE (Aude), assistant l'ACQUEREUR,
Il a été constaté la VENTE,

Par :

La société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée dont le siège est à CLAPIERS (34830), 251 rue du romarin Le Clos des Chanterelles - BP 18, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Madame Fiona Ernestine Monique **SOUM**, consultante SEO, célibataire, demeurant à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) 30 avenue Junot.
Née à CARCASSONNE (11000), le 22 septembre 1991.

De la pleine propriété du **BIEN** ci-après désigné.

DESIGNATION

A VILLEMOUSTAUSOU (AUDE) - 11620 - Le Thou,

Une parcelle de terrain à bâtir

Portant le **numéro onze (11)** du lotissement dénommé LES TERRES DU THOU.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
CD	0264	LE THOU	00 ha 07 a 00 ca	T.A.B.

PROPRIETE - JOUISSANCE

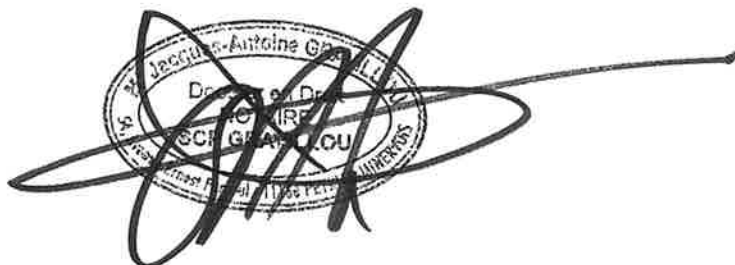
L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **LOT** sus-désigné à compter du jour de la signature de l'acte.

Il en a la jouissance à compter du même jour.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A PEYRIAC-MINERVOIS (Aude)

LE 2 AOÛT 2022.



Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE, LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE.